

FICHE n° 36 SUR LA RÉTENTION DES EMPLOYÉS EN EMPLOI SAISONNIER PAR LA RECONNAISSANCE DE LA SAISONNALITÉ DE L'EMPLOI

Comité de travail Commercialisation sur la compétitivité de l'horticulture ornementale, environnementale et nourricière

Secteur(s) visé(s)

- Jardinerie
- Fleuristerie
- Fournisseur horticole
- Aménagement paysager
- Architecture du paysage
- Conception de jardins
- Entretien d'espaces verts
- Irrigation
- Arboriculture
- Surintendance de golf

Titre / Nom de l'action proposée

Assurer la rétention des employés en emploi saisonnier par la reconnaissance de la saisonnalité de l'emploi.

Description de l'action proposée (quoi)

Reconnaître, dans le cadre de l'assurance-emploi, la saisonnalité du travail en horticulture ornementale, et ce, dans toutes les sphères qui y sont reliées ; autant dans la commercialisation que dans les services et les fournitures. Ceci assurerait aux employés ayant un travail saisonnier, un revenu durant la saison morte. Il est suggéré de créer des prestations pour les travailleurs saisonniers.

Justification : contexte / objectifs / problématique que cette action veut résoudre (pourquoi)

Les travailleurs saisonniers sont souvent obligés de suivre des formations durant l'hiver sur la recherche d'emploi, alors qu'ils en ont déjà un. Reconnaître la saisonnalité de leur emploi en horticulture ornementale leur permettrait d'éviter du stress et empêcherait les employés de l'état d'avoir à rencontrer et organiser des formations pour eux sur des sujets les éloignant de leur emploi permanent, saisonnier. C'est également une préoccupation pour les employeurs qui peinent déjà à trouver de bons employés; retenir ceux qu'on a doit donc être facilité.

Y aurait-il moyen que le gouvernement fédéral reconnaisse le lien d'emploi avec l'employeur saisonnier qui prévoit le retour de son employé à la saison prochaine ?

Quoique saisonniers, plusieurs de nos emplois sont permanents et durables.

Impact\$ sur la compétitivité / retombées anticipées (*qu'est-ce que cela va donner*)

Nous nous devons d'être les spécialistes dans notre domaine. Avoir une bonne rétention d'employés qualifiés nous permettra de nous différencier des autres types de commerce de détail (grandes chaînes, etc.), de pouvoir opérer et avoir la main-d'œuvre nécessaire et de qualité pour répondre à la demande grandissante des consommateurs, autant en horticulture ornementale, environnementale que pour le volet de l'agriculture urbaine/potager.

Principales étapes et échéanciers de réalisation (*quand*)

Dès que possible : discussions avec les acteurs concernés au gouvernement fédéral

Coût et comment serait-elle financée (*combien*)

Investissement à prévoir pour l'implantation, mais cette reconnaissance, en soi, est à coût nul.

Qui serait responsable de la réaliser (*qui*)

Un représentant de Québec Vert, accompagné d'un représentant du gouvernement provincial et du gouvernement fédéral.

Qui seraient les partenaires et pour quoi (*avec qui*)

Québec Vert et probablement d'autres associations canadiennes d'horticulture.

Pour plus d'informations sur la fiche, contacter

Nom : Éloïse Paquin

Tél. : 450-880-0282

Courriel : eloisecomptoirrichelieu@qc.aira.com